



GARDERIE FEVRIER 2022

Inscriptions
Par mail ou boîte aux lettres Mairie
Du lundi 17 au vendredi 21 janvier
Prélèvement automatique le 10 MARS

Nom, prénom de l'enfant

Nom et prénom du responsable

Adresse mail

Classe

Quotient familial : Tarif garderie : € (cf grille tarifaire sur le site de la commune)

L'inscription de votre enfant à la garderie est obligatoire, afin de pouvoir respecter le taux d'encadrement pour la sécurité de vos enfants.

► Si votre enfant fréquente régulièrement la garderie, merci de cocher le(s) jour(s) :

Matin : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Soir 16h30-17h30 : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Soir 17h30-18h30 : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Il sera inscrit automatiquement sur toute l'année scolaire. En cas de modification, merci de prévenir la mairie au plus tard la veille avant 11h.

► Si votre enfant fréquente la garderie de façon occasionnelle, merci de cocher le(s) jour(s). Cette fiche sera à remplir tous les mois (disponible sur le site internet de la commune ou en mairie)

GARDERIE MATIN – FEVRIER 2022			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	1	3	4
21	22	24	25
28			

GARDERIE 16h30-17h30 – FEVRIER 2022			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	1	3	4
21	22	24	25
28			

GARDERIE 17h30-18h30 – FEVRIER 2022			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
	1	3	4
21	22	24	25
28			

Total : €

Les paiements par chèques ou espèces ne sont plus acceptés.
Les autres possibilités de paiement sont à votre disposition sur le site de la commune ou en Mairie.